



Cette assurance à-t-elle le droit de me réclamer plus d'argent ?

Par **Val49**, le **12/02/2024** à **10:16**

Bonjour;

j'ai récemment souscrit à une assurance pour 1 an pour mes 2 chats, j'ai eu l'option de régler ce que je devais pour chaque chat en 1 fois. J'ai donc reçu 2 contrats distincts, l'un avec une somme de 300 euros pour le 1^{er} chat et l'autre pour la somme de 40 euros pour le 2^e, ces contrats ont été signés des deux côtés et payés. Plusieurs mois après, l'assurance nous réclame 260 euros manquants pour le 2^e chat alors que le contrat stipule bien que nous devons payer 40 euros puis 0 le reste de l'année. C'est une erreur de leur part dans les contrats, qui je rappelle sont bien signés et les sommes bien réglées. Cette assurance peut-elle donc vraiment me demander cette somme ?

Très bonne journée

Cordialement.

Par **amajuris**, le **12/02/2024** à **10:42**

bonjour,

comme nous ne connaissons les conditions de souscriptions de ces contrats d'assurance,

difficile de répondre.

pourquoi cette différence de montant , 300 € pour l'un et 40 € pour l'autre, est-ce une erreur de l'assurance ?

il est à craindre que si vous ne payez pas ce qui vous est demandé, vous ne soyez pas assuré.

salutations

Par **Val49**, le **12/02/2024** à **11:14**

Bonjour,

Oui c'est une erreur de leur part.

Je tiens à ajouter que nous avons tenté de les appeler pour en savoir plus, ils nous ont envoyé des lettres de relance auxquelles nous avons répondu par lettre recommandée avec AR (qu'ils ont bien reçu) mais nous restons sans réponse suites à ces tentatives de communications. J'ai reçu hier une lettre avec comme objet "Dernier avis avant poursuites judiciaires", sauf que nous faisons tout pour comprendre et essayé de communiquer sans succès.

Nous sommes bien assuré étant donné que nous avons déjà été remboursé de frais vétérinaires.

Bonne journée